

FEUILLE D'AVIS DE LAUSANNE

ET RÉSUMÉ DES NOUVELLES

PARAISANT TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE DIMANCHE.

PRIX D'ABONNEMENT		
Prise au bureau	UN AN	Rendue franco
8 fr. —	10 fr. —	
4 fr. 50	SIX MOIS	5 fr. 50
2 fr. 50	TROIS MOIS	3 fr. —
<i>L'abonnement part du 1^{er} ou du 15 de chaque mois.</i>		

Bureau d'Abonnement et d'Annonces :
LIBRAIRIE ALLENSPACH
 1, AU BAS DES ESCALIERS - DU - MARCHÉ, 1
Les abonnements et annonces sont payables d'avance.
Les lettres et envois doivent être affranchis.

PRIX D'INSERTION	
10	CENTIMES LA LIGNE
OU SON ESPACE	
<i>Une ligne seule, 20 centimes.</i>	
15 centimes par ligne pour les annonces non cantonales.	

Mises publiques. Mise de regain

17480. Le mardi 12 août courant, dès les deux heures de l'après-midi, les hoirs de Benjamin Corbaz, au Mont, feront miser devant leur domicile, en Praz-Pollion, la récolte de regain qu'ils possèdent dans ce dernier lieu et au Rionzi, d'une contenance d'environ 20 poses. Immédiatement après la mise, il sera procédé à la vente du fruit existant sur ce dernier domaine. Conditions favorables et terme pour le paiement.

17680. Le jeudi 21 août 1884, Jean Auberson, au Martinet, rière le Mont, exposeront en mise publique, à 3 heures de l'après-midi, un petit char à un cheval avec ridelettes neuves, un petit tombeau, une bonne chèvre, un porc prêt à mettre à l'engraissage, un tonneau à lessive tout neuf, deux tonneaux à vin, un fourneau en catelles et des outils trop long à détailler.

FONDS A VENDRE Immeuble à vendre

A LAUSANNE
17633. A vendre, de gré à gré, une maison située dans un bon quartier, ayant magasin, 6 appartements et dépendances. Le magasin peut être utilisé pour boucherie ou boulangerie.

S'adresser au notaire B. Curchod, Palud 1.

17583. A vendre ou à échanger jolie propriété de rapport, près de Lausanne. S'adresser par écrit à M. Milan, rue Madeleine 15.

A VENDRE à Lausanne, dans un beau quartier, une maison de construction récente, comprenant trois appartements de 5 chambres confortables, chambre de bonne, cuisine, cave et bûcher chacun, avec place et jardin. Le tout occupe une superficie de 5 ares 55 mètres (61 perches 80 pieds).

Vue magnifique. — Prix avantageux.
S'adresser au notaire Ch. DÉRIAZ,
à Lausanne. P 960 L 16994

17728. **Jolie propriété à vendre ou à louer** de suite, près de la ville, 14 pièces, eau de la ville. Grands jardins, avec arbres fruitiers. **Prix exceptionnel** pour cause de départ. S'adresser à M. Leresche, Palud.

A vendre
à 10 minutes du Boulevard de Rumine, une jolie propriété comprenant maison d'habitation avec jardin, plantage et vigne.
Eau de Pierre Ozaire. — Vue splendide.
S'adresser au notaire J. Métraux, place St-Laurent 4, Lausanne. 17933

VENTES
GATEAUX ANGLAIS (Plum Cake)
en boîtes et au détail.
Dépôt chez H. BOULENAZ-MEYER
rue Haldimand 2.

Cave des Provençaux
37, RUE DE L'HALLE 37.
17305. **Vins rouges d'Italie et vins blancs du pays, à l'emporté** de 60 à 80 cent. le litre.

Savons de Marseille de 70 à 85 cent. le kilo, par bandes. Rabais par caisse. Gros et détail.
17617. A vendre immédiatement pour changement de domicile un piano droit pour commençant et un fourneau-potager à trois trous. S'adresser au Bureau d'Avis.

SIROP DE CITRONS
17437. Ce sirop mélangé d'eau donne la meilleure boisson hygiénique et rafraîchissante.
Pharmacie MORIN, Palud 21.

BIELER ET RÜTTIMANN
29, Rue de Bourg 29
LAUSANNE

TIR CANTONAL
17607. Blouses et tabliers de tireurs.

FABRIQUE DE FLEURS

& plumes
Rue Mercerie 19, au 1^{er},
MAISON SIMOND-CHRISTINAT.

Couronnes et voiles de mariées.
Fleurs mortuaires. P 1622 L
Immense choix et prix très avantageux.

Vélocipèdes. Vélocipèdes

17681. Fabrique sur commande, ouvrage soigné, garantissant les mieux fait et les meilleurs se fabriquant dans le canton, demi et entièrement nikelés, meilleurs et mêmes types que les fabrications anglaises. — Réparations en tous genres. — Pédales à balles. — On donne les leçons gratis aux personnes qui commandent un vélo. — Nikelage en tous genres. — **Rue de l'Ecole industrielle 15**, à la fabrique de stores.

17259. A côté du magasin Baud antiquaire, sous le Casino-Théâtre, est arrivé un grand choix de **cigares vrais Havannes, tabacs, cigarettes suisses et étrangères.**

Ouvert le dimanche de 1 à 9 heures du soir.
PIGEONNIERS et POULAILLERS sont désinfectés à fond et à peu de frais par le **Brand liquide**; seul dépôt chez **F. ASSINARE, Martheray 43**, Lausanne.

17676. A vendre à bon compte un fort collier de cheval et un harnais en bon état. S'adresser à la Prairie, à Cour.

A vendre
un assortiment complet d'outils de chaudronnier, tous en bon état, et à prix modérés. Chez Bürgi, chaudronnier, à Morat.

17673. **Encore quelques COURROIES à 30 et 40 centimes la paire, et un BANC DE FOIRE.** Chez H. Fessler, cordonnier, Chaucrau.

VIOLON

17700. Rue Haldimand 7, au 2^o, on en vendrait un d'occasion. S'y adresser.

17731. A vendre un lit avec sommier. Aux Galeries, Barre.

AVIS

à Mmes les couturières et magasins de confections.
17706. **Mannequins** en osier, nouveau genre, chez Alfred Maillard, vannier, rue du Pré 16.

Couveuses artificielles.

17290. Farine hygiénique pour l'élevage des poussins; abreuvoirs-siphons, augeettes économiques pour pigeons, chez **F. ASSINARE, Martheray 43**, Lausanne. — Zurich 1883, médaille d'argent. — Lausanne 1884, prix d'honneur.

Bræck à vendre

17172. Solide, bien construit, presque neuf, pour 10 à 14 personnes; plus **char de chasse**, solide, avec capote et tabliers. S'adresser à M. Perriraz, sellier, près de l'hôtel de France, et à M. Heig, carrossier, place du Tunnel, Lausanne.

A vendre

17520. Un chien courant, franc du renard. S'adresser à M. Alexandre Pittet, à Rue, canton de Fribourg.

Malles et valises neuves à très bas prix. On se charge des réparations. S'adresser au concierge de la Grenette.

17730. A vendre faute d'emploi une bonne machine à coudre Howe, avec pieds et accessoires. Prix 50 fr. S'adresser au Bureau d'Avis.

17727. A vendre des caisses d'emballage, moyenne grandeur. Au magasin Halle 24.

Indispensable pour courses de montagnes

17748. **L'extract de café liquide, anglais**, le meilleur des rafraîchissants. Dépôt: SIMOND FILS, droguiste.

Zithers à vendre à différents prix. A l'**Œillet**, Pontaise.

Tir cantonal vaudois

a Payerne.

17529. Les Comités des sociétés de tir des Cababiniers, Grenadiers, Abbaye de Lausanne, Armés de Guerre, Sous-Officiers, Jeune Suisse des Croisettes, Guillaume Tell, Sentinelle démocratique de Vennes et Chaillly et Grütli ayant décidé de présenter leurs drapeaux, à Payerne, le dimanche 10 août, les membres de ces sociétés et amis du tir qui désireraient les accompagner sont priés de se rencontrer ce jour là, à 7 heures précises du matin, sur la place de la Riponne.

Ces sociétés seront accompagnées de l'**Union Instrumentale des Croisettes**.

Le port de l'insigne de chaque société est obligatoire.

Le départ de Lausanne aura lieu par le train de 8 h. 13.

La bannière cantonale partira par ce même train.

Le Comité d'initiative.

Tir cantonal, à Payerne.

G. MAYOR, armurier,

prévient ses clients et les amateurs qu'il sera à leur disposition pendant toute la durée du tir pour **nettoyage et location d'armes**.

Société de tir de campagne

GUILLAUME TELL

LAUSANNE.

17627. Les sociétaires qui désirent aller au Tir cantonal de Payerne, sont avisés que les tireurs partent lundi 11 août avec le train de 5 heures du matin.

Le Comité.

Société fédérale de GYMNASIQUE

Section bourgeoise de Lausanne.

17636. Reprise des exercices lundi 11 août, à 8 heures du soir.

Brasserie des Alpes

PRÈS LA GARE.

Dimanche 10 août 1884

Continuation du

GRAND TIR AU FLOBERT

avec prix de valeur.

Cordiale invitation aux amateurs. 17626

Dimanche 10 et lundi 11 août,

au

Café Chave - Peneveyre,

derrière la Grenette,

Tir au flobert, avec prix consistant en jambon et volailles.

Bonne consommation.

CAFÉ DU SIGNAL

JEUX DE QUILLES

Dimanche 10 août, on jouera plusieurs prix.

Café du Pont de Chailly

Dimanche 10 aout, **BAL**

depuis 4 heures

Café du Vallon

17750. Dimanche 10 aout, dès 1 heure, on

jouera deux jambons, aux

JEUX DE QUILLES

Temple de St-François, Lausanne.

Lundi 11 aout, à 4 heures,

CONCERT D'ORGUE

GROQUIS VAUDOIS

17688. Le n° 11 sera spécialement affecté au tir cantonal de Payerne. Il sera en vente dans les dépôts dès jeudi 14 ct.

SOCIÉTÉ DE L'ORCHESTRE

Dimanche 10 aout, à 8 h. du soir

CONCERT

au Jardin du Casino-Théâtre.

ENTRÉE: 50 cent.

En cas de mauvais temps, le concert aura lieu dans la salle du restaurant.

Brasserie TIVOLI

Dimanche 10 aout, de 3 à 11 heures,

CONCERT

donné par le

professeur de zither, HENRI MAU,

de Brême, accompagné de ses frères.

ENTRÉE LIBRE

Restaurant-pension

DE L'ABORDAGE

Dimanche 10 aout, de 2 à 11 h.

Indicateur hebdomadaire

des

MAISONS & APPARTEMENTS A LOUER

par l'office des locations de M. Amédée DE LA HARPE, 3, rue Grand-Chêne, 3.

Tous les renseignements sont fournis gratuitement.

Haut-Séjour, 1 ^{er} étage,	3 pièces, Fr. 400
Chemin des Eaux, 1 ^{er} étage,	4 » 500
Montoie, 1 ^{er} étage,	7 » 600
Prés Pully, campagne	5 » 600
Montagibert, appartem ^t de 4 ou 5	» 700
St-Pierre, 3 ^{re} étage,	6 » 800
Boulevard industriel, 1 ^{er} étage,	7 » 950
Clos Java, maison,	12 »

Sur Morges, campagne,	7 pièces Fr. 1100
Rue St-Pierre, 2 ^{re} étage,	6 » 1000
Valentin, 2 ^{re} étage,	5 » 1100
Avenue Villamont, 3 ^{re} étage,	6 » 1300
Avenue Agassiz, 2 ^{re} étage,	5 » 1400
Ouchy, 1 ^{er} étage,	7 » 1400
Grand-Pont, 4 ^{re} étage,	6 » 1475
Montbenon, 2 ^{re} étage,	8 » 1600

Rue de Bourg, 3 ^{re} étage,	8 pièces Fr. 2000
Maupas, maison, jardin,	14 » 2200
Rue du Midi, 1 ^{er} étage,	7 » 2400
Grand-Chêne, rez-de-chaussée,	6 » 2400
Rue du Midi, rez-de-chaussée,	7 » 2500
Près la Gare, rez-de-chaussée,	10 » 4000
Square de Georgette, 1 ^{er} étage,	4 »
Solitude, 2 ^{re} étage,	6 »

Rue St-Laurent 4

J.-U. STUDER,

Lavage chimique et Teinturerie
d'effets d'habillement pour dames et messieurs.
Lavage et blanchissage de couvertures de lit en laine et en coton.**Essence de vinaigre concentrée**
la meilleure marque connue.
Dépôt: SIMOND FILS, droguiste.

17725. A vendre environ 500 litres bon vin 1883, on détaillerait au besoin par setier. S'adresser Madeleine 11, au magasin.

17729. A vendre **table à allonges, commode à 3 tiroirs**, quelques meubles. Clos des Roses, à Montagibert.

17732. A vendre un lit en fer, à sommier, très propre, pour deux personnes. S'adresser chez M. Grandchamp, Prilly-Chasseur.

9836. La meilleure préparation contre **l'anémie, la chlorose, la faiblesse du sang et des nerfs, etc.,**

est sans contredit « L'Elixir de Peptonate de fer; » d'une efficacité excellente, il est assimilé facilement par les estomacs les plus faibles et n'attaque pas les dents.

PHARMACIE PAREL, Chaux-de-Fonds.**VENTE DE VINS**388. **Vins blancs et vins rouges** pour la table et les bouteilles, depuis 10 litres et plus. **Vins fins.** Prix modérés. S'adresser à Beau-Séjour-dessus, au fond de la cour.**EAU DE NAPHTE**

Pour détacher toutes les étoffes et laver les gants

Bien supérieure à toutes les benzines.

Se trouve chez **MATTY, coiffeur.**17742. A vendre un bon coussin de siège pour voiture, chez M. **Perriraz, sellier**, Mau-borguet.**Avis aux laitiers**17711. A vendre, pour le 1^{er} octobre, le **lait** de la ferme du Bois de Vaud, sous Lausanne.**ANNONCES****Le Dr Piccard**
est absent jusqu'à nouvel avis.Le Dr Ch. BOLENS chirurgien-dentiste
a repris ses consultations. P 1020 L 17724**Café du Reposoir**

à COUR.

17576. Le café est de nouveau ouvert. Bonne consommation. P 1012 L

Café - brasserie DUCRET

A PRILLY-CHASSEUR

17609. **BIÈRE à la glace.** Beaux ombrages avec pavillon. Man spricht deutsch. 17609**ENTREPOT**

pour bagages, marchandises et locaux pour mobilier complets.

S'adresser à M. E. Ruffieux, commissionnaire-expéditeur, place St-François 11, Lausanne.

Expéditions, grande et petite vitesse pour tous pays.

Billets pour l'Angleterre et passages transatlantiques. P 575 L

TÉLÉPHONE**Demande d'emploi**

17564. Un homme de 35 ans, père d'une nombreuse famille, tombé dans la plus profonde misère par suite de revers de fortune, désire trouver un emploi dans un bureau. Il est qualifié breveté procureur-juré et se contenterait d'un modeste traitement.

Les personnes qui voudront bien s'intéresser à sa position, en utilisant ses services, sont priées de s'adresser à M. Boven, notaire, rue Haldimand 5, qui renseignera. P 1008 L

17736. Une personne très recommandable demande des journées d'écurage et de savonnage. Mme Bally, Petit-St-Jean 12, 4^e, renseignera.**Rue Saint-Laurent 4**

J.-U. STUDER

Chemische Wäscherei und Färberei
zertrenner und unzertrenner Herren- und Damenkleider.
Wäscherei und Bleicherei wollener und baumwollener Bettdecken. 17456**Ecole particulière**aux Mousquines, dirigée par Mlle E. Ama-ron, institutrice diplômée et brevetée. Rentrée mardi 12 août, à 8 heures. **Leçons particulières.** 17747**L'OUEST-VIE**vient d'inaugurer un nouveau système d'assurances. Elle émet des contrats-obligation de Fr. 350 rapportant le 3^{re} et remboursables à Fr. 1000, par tirages semestriels.S'adresser à **H. Fivaz**, à Lausanne, agent de la Cie.**ORON** 17694. Jules Jan prévient le public qu'il reprend à partir du 18 août 1884 la boulangerie de feu Henri Jan, à Oron-la-Ville, et qu'il sera toujours fourni de farines et sons de toutes qualités. P 1016 L**SERRURIER**17356. **Emile HUSER** a l'honneur de prévenir le public qu'il a repris la suite de l'atelier de serrurerie de MM. **Alb. Blanc et Poëterlin**, Escaliers-du-Marché 13, à Lausanne.

Il s'efforcera par un travail prompt et soigné et par des prix modérés de mériter la satisfaction des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. P 986 L

TOUS LES LUNDIS**LAVAGE & BLANCHISSAGE**
DE COUVERTURES
Chez Ch. Campart, teinturier,
Usine à vapeur, LAUSANNE rue Madelaine 6.17573. A remettre un bon **CAFÉ**. S'adresser à H. Fivaz, rue du Pont 22.**Changement de domicile.**17705. Alfred Maillard, vannier, précédemment escaliers des Petites-Roches, a transféré son atelier **rue du Pré 16**.17531. Un jeune homme de toute moralité, possédant une bonne écriture, désire trouver un emploi dans un bureau comme **copiste ou volontaire**. S'adresser au Bureau d'Avis.17728. **Nettoyage de gants** ne laissant point d'odeur, rendus le même jour. Ouvrage plus soigné et meilleur marché que partout ailleurs. Rue Centrale 5, au 3^e.17730. Dans une famille sans enfants, on désire en prendre un en pension. Soins assurés, bonnes références. S'adresser place St-Laurent 24, au 1^{er}, où l'on indiquera.**Boulangerie**

17731. A louer à Bussigny, pour le 15 octobre prochain, avec appartement, diverses dépendances et jardin. S'adresser à V. Grec, procureur-juré, Lausanne.

DEMANDES

17616. On demande de suite un appartement de deux ou trois chambres et cuisine. S'adresser au Bureau d'Avis.

17586. Par hypothèque, on demande 3000 fr. à 6%, ou commanditaire 10%. S'adresser par écrit à M. Milan, rue Madeleine 15.

17605. On demande à acheter d'occasion un tour pour métal, si possible avec outillage. S'adresser café Hertel, rue St-François.

Serrurier.17665. Em^e Collet, à Baulmes, demande encore un bon serrurier. Travail assuré.

17625. On demande de bons ouvriers pour travailler dans une sablière. S'adresser chez M. Aguet, montée St-Laurent 6.

17554. Une jeune fille comme il faut pourrait entrer comme **apprentie** chez une bonne rebasseuse de fin, de la Suisse allemande. — Elle pourrait en même temps apprendre la langue. S'adresser Chaucrau 15, 3^e.

17696. On cherche pour un jeune homme de 16 ans, très intelligent et ayant une bonne écriture, une place dans un bureau ou magasin. S'adresser chez Mme Vve Forel-Davel, Cully.

17693. Une dame seule recevrait en pension une dame âgée ou non. S'adresser au Bureau d'Avis.

17569. Un jeune homme cherche à louer immédiatement une ou deux chambres meublées et indépendantes, quartier central (Palud, rue du Pont, etc.) Adresser les offres X. K. posterestante.

On demande à louerpour un monsieur seul, une ou deux chambres meublées. S'adresser à **l'Agence de publicité PIQUET & CIE**, à Lausanne. P 1017 L

17697. Dans une rue très fréquentée de Lausanne, on remettrait pour cause de santé un petit magasin d'épicerie et mercerie.

Adresser les offres aux initiales V. E. S., poste restante, Lausanne.

Coiffeur

17698. Un jeune homme peut entrer de suite comme apprenti. — S'adresser à Alfred Brunner, coiffeur, Soleure. Mag 1 95 Z

17713. On demande une apprentie couturière pour le 1^{er} septembre. Rue de la Louve 7, 1^{er}.**Appartements et chambres.**17084. A louer de suite, **meuble**, le 1^{er} étage du square de Georgette 4, 7 pièces et dépendances. S'adresser au concierge ou à Mme Bujard.**A louer**une propriété située à l'**AVENUE DAELV**, consistant en une **maison d'habitation**, de construction récente, ayant 12 pièces, cuisine et **grand jardin**. — Cette propriété d'où l'on jouit d'une belle vue est contiguë à 2 voies publiques carrossables. S'adresser au **notaire F. Jaccottet** ou au propriétaire **M. Ed. Gillieron, ingénieur**. 1731217297. Pour le 25 août, à 8 minutes de la place St-François, un appartement au 1^{er} étage de 7 pièces et dépendances, avec jouissance d'un grand jardin ombragé. S'adresser au propriétaire.

17716. Pour le 24 septembre, 2 appartements ayant le soleil. Rue du Pont 16, au magasin.

17720. Petit appartement au soleil, de chambre et cuisine. S'adresser chemin de l'Asile 5.

16806. Pour le 25 septembre et pour des personnes tranquilles, un joli appartement exposé au soleil, composé de 3 chambres, cuisine ayant l'eau, galerie, chambre à resserrer, galettes et caveau.

S'adresser chez Adamina et Kohler, gypseries, rue de la Tour.

17134. Pour messieurs, jolies chambres au midi, meublées, vue du Gd-Pont. Grand-St-Jean 7, 2^e.17654. Une grande chambre bien meublée, et une petite. Rue St-François 3, 3^e.17628. A louer une jolie chambre meublée pour une personne propre ; on pourrait donner la pension. Rue du Pont 2, au 3^e.17529. A louer une chambre meublée, pour monsieur. S'adresser à J. Rapin, agent d'affaires, rue du Pont 16, au 2^e.17689. Une chambre meublée pour un ouvrier propre. Mercerie 18, 4^e.17692. Jolies chambres bien meublées. Mercerie 7, 2^e.

17260. On cherche, pour entrer le 12 août courant, un domestique de confiance connaissant bien tous les travaux de la campagne, ayant l'habitude des chevaux et sachant soigner les harnais et voitures. Adresser les offres avec certificats à l'Agence Orell, Füssli & Cie, Lausanne, sous chiffres A. C. B. 4158.

On demande

17683. Un garçon d'office muni de bonnes recommandations. S'adres au café du Grand-Pont, Lausanne.

17687. On cherche une bonne expérimentée pour soigner 2 enfants en bas âge. — Inutile de se présenter sans de bons certificats. S'adresser chez Mme Emile Rivier, à Jouxtens.

17735. Un secrétaire d'hôtel est demandé de suite à l'agence **Frenzel**, Grand-St-Jean 32.

On demande de suite.

17737. Pour un pasteur dans le canton de Vaud, 2 maîtres et un bébé, une jeune domestique, 15 fr. par mois, entrée de suite. — Une volontaire allemande. — De suite une domestique de campagne.

— Pour la France, une jeune bonne allemande, pour un seul enfant, 15 fr. par mois, voyage payé par les maîtres. — Une fille de cuisine pour gros ménage, 12 fr. par mois. — Pour ménages bourgeois, on demande des domestiques vaudoises et allemandes, bonnes places. — Une bonne domestique, pour ménage en France, gage 300 fr., voyage payé par la famille. — Pour hôtel-pension une cuisinière, 50 fr. par mois.

Agence industrielle, rue du Pont 20, 3^e.

17734. Pour la France, on demande une femme de chambre catholique, âgée de 30 à 35 ans, sachant coudre, coiffer et servir à table. — Bon gage. S'adresser à Mme **Frenzel**, bureau de placement, Grand-St-Jean 32.

17741. On demande de suite deux bonnes domestiques. **Comptoir commercial**, rue du Pont 9.

On demande de suite :

17738. Pour bonne famille, 2 maîtres, une bonne domestique cuisinière, 25 fr. par mois, entrée de suite, bonne place.

Agence industrielle, rue du Pont 20, 3^e.

CONDITIONS DEMANDÉES

17699. Un jeune Allemand cherche une place pour soigner 1 ou 2 chevaux. S'adresser au Bureau d'Avis.

17701. Une jeune fille désire se placer pour faire un ménage ordinaire ou dans une pension ou hôtel. S'adresser à M. Vuarchoz, à Primerose, Cour.

17703. Une bonne cuisinière demande une place de suite. — Bons renseignements. S'adresser à Mme Pélissier la mère, rue du Midi 5, 1^{er}.

17690. Une cuisinière badoise, âgée de 24 ans, est à placer de suite.

Agence Siegenthaler, Bourg 18.

17712. Une jeune ouvrière couturière se recommande pour des journées ou ouvrage à la maison. Mlle Schmidleret, Bourg 21, 2^e.

17702. Une jeune fille de bonne famille (Zuricoise), parlant les 2 langues, possédant de bons certificats, cherche à se placer comme femme de chambre ou pour servir dans un hôtel de 1^{er} rang ou chez des particuliers. Adresser les offres sous chiffres J. S., 64, au Bureau d'Avis.

17641. Une jeune fille allemande, connaissant le service et sachant un peu le français, désire se placer. S'adresser Rue St-Roch 10, 1^{er}.

17686. Une bonne cuisinière, ayant d'excellents certificats à sa disposition, cherche à se placer de suite. S'adresser Palud 9, 2^e.

17740. Une 1^{re} femme de chambre, bonne couturière et coiffeuse, connaissant le service anglais, désire se placer chez une famille américaine. S'adresser par écrit E. B. 108, poste restante, Lausanne.

OBJETS PERDUS

17746. La personne qui a ramassé hier, devant la buanderie Blanc, au Tunnel, deux chemises d'homme et une jupe blanche est priée de le faire savoir à Mme M. Modoux, Grand-St-Jean 12.

17745. Egaré, à l'incendie de Rosemont, une montre de dame, en or, avec chaîne et cachet (avec cimier gravé) or, et une monnaie d'argent des Indes ; la montre a la boîte émaillée bleu et porte les initiales F. G. R. en monogramme. La rendre contre récompense à Mme Hay, à Ste-Luce.

DEMANDES

17722. On demande un jeune homme ayant une bonne écriture pour la copie d'un cadastre. S'adresser au Bureau d'Avis.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

FRANCE. — Le Congrès a repoussé par 493 voix contre 286 un amendement de M. Barodet demandant la convocation d'une assemblée constituante.

— Il y a eu vendredi 13 décès à Marseille, à Toulon 5, à Arles 5, à Gijean 8.

— Le *Journal officiel* publie le rapport de la commission chargée de contrôler les expériences de M. Pasteur sur la prophylaxie de la rage. — La commission déclare qu'elle a suivi les expériences dont le résultat est décisif. M. Pasteur n'a rien avancé qui ne soit rigoureusement exact.

— Un sinistre terrible vient de frapper la Tarentaise. Pendant le terrible orage de mercredi, la foudre est tombée sur une maison du village de Villard-Lurin, communiquant le feu à l'immeuble. L'incendie, attisé par la

violence de l'ouragan, s'étendit rapidement aux habitations voisines, et en quelques instants tout le village était en feu. Quatre-vingt-dix maisons ont été la proie des flammes et les 250 habitants qui composaient la population de ce village sont actuellement sans abri. Une faible partie du mobilier a pu être sauve.

Il y a à peine deux jours, un sinistre tout aussi grave avait déjà jeté la consternation dans la population de la Tarentaise. Le village de Longefoy a été détruit presque entier par un terrible incendie. Soixante-six maisons ont été la proie des flammes; à peine venaient-elles d'être reconstruites. — Quelques rares constructions, parmi lesquelles l'église et le presbytère, ont échappé au fléau. Les pertes dépassent 300,000 fr. Le feu a commencé dans la grange d'un cultivateur, nommé Eugène Ruffier. On croit qu'il a été mis par l'imprudence de quelques enfants. Les malheureux sinistrés sont dénués de tout.

— Il règne en ce moment à Pontarlier une panique indescriptible produite par quatre incendies successifs.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, le feu s'est déclaré dans les dépendances de la maison occupée par le juge d'instruction; mais, grâce à de prompts secours, les dégâts ont été insignifiants. Samedi, en plein jour, deux maisons situées dans un quartier populeux ont été la proie des flammes. Dans la nuit de dimanche au lundi, le tocsin retentit de nouveau, et malgré l'activité des pompiers et le zèle de la population, une maison située dans une petite ruelle qui relie la place des Casernes à la Grand'Rue est devenue, en peu d'instants, la proie des flammes. Fort heureusement, le feu a pu être circonscrit promptement, car, vu la position du théâtre de l'incendie, une partie de la ville aurait pu être réduite en cendres. — Enfin, lundi soir, à 8 h., on criait de nouveau au feu. L'incendie était cette fois dans la Grand'Rue, en face de l'hôtel de la Poste, chez un pharmacien.

On ne peut douter qu'il y ait des mains criminelles dans cette série de catastrophes. Des bruits de toute nature circulent à cet égard. On aurait trouvé des mèches dans plusieurs habitations, ainsi que des écrits annonçant d'autres incendies. Les autorités organisent une sévère surveillance.

ITALIE. — Le 6 août, il y a eu à Pancailleri, un décès cholérique. A Catignano, deux cas dont un suivi de mort, et, de plus, un cas suspect. A Varignano, un décès; un matelot a été débarqué du steamer *Carmela* à bord du *Conte-Voide*. Ces deux navires servent de lazaret. Les rapports envoyés par les préfets constatent que l'état sanitaire est excellent sur tous les autres points. Pour le 7 et le 8, aucun cas de mort n'est mentionné.

SUÈDE. — Au mois dernier, dans la ville de Gothenbourg, qui est une ville de 60,000 habitants, la plus importante de la Suède après Stockholm, les femmes ont, pour la première fois, pris part aux élections municipales.

NOUVELLES SUISSES

Choléra. — A la suite du cas de choléra qui s'est déclaré à Damprichard (voir *Berne*), M. Schenk, chef du département fédéral de l'Intérieur, a délégué à la frontière M. Kottmann, médecin-expert pour Berne, avec mission d'organiser éventuellement des mesures de précaution. M. Schenk a pris ses dispositions afin que tous les décès cholériques qui pourraient se produire en Suisse soient immédiatement signalés à son département et qu'il soit procédé à des autopsies.

— Le Congrès d'arbitrage vient de clore sa session. Il a voté en terminant une déclaration consacrant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et une adresse de remerciements au Conseil fédéral suisse.

BERNE. — Un cas de choléra a été constaté à Damprichard, village français situé à 1 1/2 lieue de la frontière du Jura bernois. Voici les détails que l'on donne à ce sujet : Le nommé Charles Monnet, hussard en garnison à Marseille, est arrivé chez ses parents à Damprichard le 28 juillet dernier, en congé temporaire. Dès son arrivée, il se plaint de coliques et mourut quatre jours après, d'une affection cholérique officiellement constatée. M. le préfet du Doubs a ordonné la désinfection immédiate de la maison où le décès est survenu.

— Le gouvernement bernois a ordonné l'exhumation et l'autopsie de la femme morte

hier à Witzwyl, qui ne demeurait pas dans le village même, mais à quelque distance. Toutes les précautions sont prises pour éviter les infections.

ZURICH. — Le Polytechnicum de Zurich a été fréquenté par 702 élèves pendant l'année scolaire 1883-1884. L'année précédente on en avait compté 685.

— On a découvert le corps de l'un des trois acteurs qui s'étaient noyés le 9 juillet pendant une promenade faite sur le lac de Zurich. C'était celui de M. Hantke.

SCHWYZ. — Les deux ouvriers ensevelis sous les décombres de l'éboulement de la carrière de Bäch ont été retrouvés; leurs cadavres étaient horriblement mutilés.

SOLEURE. — Le peuple de ce canton est appelé à se prononcer demain dimanche sur l'acceptation ou le rejet d'une loi consacrant l'augmentation du traitement alloué aux membres du Tribunal cantonal. Les juges de ce tribunal recevaient jusqu'ici 2600 fr. par année; suivant le projet en votation, ce chiffre serait porté à 3050 fr. Le président du corps et le président du Tribunal d'accusation tireraient tous deux un supplément de salaire de 600 fr. par année.

LUCERNE. — Le funiculaire du Gütsch, à Lucerne, sera complètement établi ces jours prochains. La première course d'essai aura lieu mardi prochain en présence des délégués du département fédéral des chemins de fer. La ligne sera ouverte au public le 24 août au plus tard.

SAINT-GALL. — Le maréchal de Moltke, séjourne actuellement à Ragatz; il est descendu à l'hôtel du *Quellenhof*.

ARGOVIE. — En ce qui concerne la représentation du peuple au Grand Conseil, la Commission de la Constituante a décidé que les élections se feraient sur la base d'un député par 1100 habitants. La Commission a encore admis le principe de la représentation de minorité; puis par 15 voix contre 14, il a été résolu que la nomination du Conseil d'Etat se ferait directement par le peuple.

APPENZELL (Rh.-Int.) — La broderie suisse vient de se signaler par un nouveau triomphe. A l'exposition internationale du Palais de Cristal, à Londres, M. Neff, fabriquant de broderies au Sitterthal, a remporté le premier prix, une médaille d'or, pour l'excellence et le bien-fini de ses produits. Un très grand nombre d'industriel suisse avait exposé également.

BALE-VILLE. — Une société s'est constituée à Bâle dans le but de procurer à cette ville un supplément de force motrice. Une demande de concession a été déposée. Le projet est grandiose. Il s'agirait de construire un canal partant du Rhin dans le voisinage des salines, traversant le Hardt et venant aboutir de nouveau au Rhin, à l'embouchure de la Birse. Ce canal ferait marcher des turbines établies sur le territoire de la commune de Birsfelden; la force motrice serait conduite de là à Bâle et dans les environs au moyen de l'électricité. La largeur du canal serait de 10 mètres et sa profondeur moyenne de 14 mètres. Les frais de construction sont évalués à 3 millions.

VALAIS. — On écrit à la *Gazette du Valais* : L'exploitation de la glace au glacier du Trient n'est pas sans présenter plus d'un grand danger. C'est ainsi qu'elle vient d'être fatale à un ouvrier, père de famille d'Orsières, venu au glacier pour y gagner sa vie et qui y a trouvé la mort. C'était lundi dernier, le chantier d'extraction où travaillent une vingtaine d'ouvriers mineurs présente une paroi perpendiculaire de glace de 10 à 15 mètres de haut. Or, il n'est pas rare de voir un bloc ou une pierre se détacher de la masse entière et tomber sur le sol ou lit du glacier; malheur alors à l'ouvrier qui n'a pas prévu le danger et n'a pas eu le temps de se gager. C'est ce qui est arrivé à la victime dont nous venons de parler : un bloc de plusieurs quintaux lui a brisé les reins au moment où il allait charger un coup de mine. Il n'a vécu que quelques heures après l'accident, juste assez pour avoir le bonheur de recevoir les secours de la religion. Un autre ouvrier a été également atteint du même coup, mais bien moins grièvement.

VALAIS. — On écrit à la *Gazette du Valais* : L'exploitation de la glace au glacier du Trient n'est pas sans présenter plus d'un grand danger. C'est ainsi qu'elle vient d'être fatale à un ouvrier, père de famille d'Orsières, venu au glacier pour y gagner sa vie et qui y a trouvé la mort. C'était lundi dernier, le chantier d'extraction où travaillent une vingtaine d'ouvriers mineurs présente une paroi perpendiculaire de glace de 10 à 15 mètres de haut. Or, il n'est pas rare de voir un bloc ou une pierre se détacher de la masse entière et tomber sur le sol ou lit du glacier; malheur alors à l'ouvrier qui n'a pas prévu le danger et n'a pas eu le temps de se gager. C'est ce qui est arrivé à la victime dont nous venons de parler : un bloc de plusieurs quintaux lui a brisé les reins au moment où il allait charger un coup de mine. Il n'a vécu que quelques heures après l'accident, juste assez pour avoir le bonheur de recevoir les secours de la religion. Un autre ouvrier a été également atteint du même coup, mais bien moins grièvement.

CANTON DE VAUD

— Le Conseil fédéral a nommé 1er lieutenant dans les troupes sanitaires, M. P.-L. Gremaud, à Echallens. — Lieutenants : MM. Rudolf-Hans Schard, à Montreux. Aug.-Mc Nicati, à Morges. Adrien Bujard, à Cully.

Ch. Ruel, à Lutry, et Fréd. Dubois, à Lausanne.

YVERDON. — Dans son assemblée générale du mercredi 6 août, la Société de Musique d'Yverdon a décidé à l'unanimité la suspension complète de ses travaux pour une période illimitée. Le résultat déplorable des derniers exercices, l'appui chaque année plus faible du public, le peu de goût qu'Yverdon témoigne pour les concerts de bonne musique, ont rendu cette décision obligatoire. Voici le seul orchestre que nous possérons disparu pour longtemps peut-être, dit le *Journal d'Yverdon*.

LAUSANNE

CHRONIQUE JUDICIAIRE

L'Union du Crédit et son ex-directeur Louis Curchod.

Audience du vendredi 8 août.

(suite.)

M. Helfrich, 42 ans, est employé de l'*Union* au bureau des comptes-courants. Il donne certains renseignements sur le fonctionnement de ce bureau. M. Helfrich confirme le fait que, sur les ordres écrits du directeur, des sommes importantes ont été payées à Bolomey, bien que le compte de ce dernier soldât par un déficit de plus de 100,000 fr. Ainsi, en novembre 1881, Curchod ordonna de livrer 16,000 fr. à Bolomey, tandis que le compte de ce spéculateur donnait un déficit de 107,515 fr.

L'idée de faire des prélèvements sur des comptes débiteurs est nouvelle.

M. Alfred Rossat, 32 ans, est aussi employé au bureau des comptes-courants. C'est à lui que Curchod a donné l'ordre de bonifier 20,000 fr. au compte Bolomey. Il n'a pas compris cette opération.

En ce qui concerne les sept billets de 50,000 fr., M. Rossat estime qu'ils n'ont pas été exigés par Curchod que pour diminuer d'autant le débit du compte Bolomey.

M. Guilloud, banquier, 55 ans, a été administrateur de l'*Union* de 1880 à 1882. Ce témoin, comme tous ses collègues, a ignoré les opérations de Bourse. La manière dont on passait les écritures ne permettait pas de constater la chose, et il n'y a rien d'étonnant qu'elle soit restée secrète aussi longtemps.

On avait dit, dans la séance de vendredi matin, que certains membres du Conseil général avaient fait des opérations de Bourse au moyen des fonds que leur faisait l'*Union*, alors qu'ils étaient en fonctions. Trois noms avaient été cités; c'étaient ceux de MM. Marc Marguerat, Antoine Vessaz et Marc Morel. M. le directeur Kunz a fait des recherches à cet égard et il a trouvé ce qui suit :

En ce qui concerne M. Marguerat, celui-ci n'a fait qu'un seul achat de titres; l'opération en était régulière. Pour M. Vessaz, il a en effet spéculé sur diverses valeurs, mais il a toujours donné des couvertures suffisantes. M. Marc Morel a opéré de la même manière. La pl

té l'Evêché, est appelé à donner des renseignements sur la commission de 11,000 fr. payée à M. Curchod. Il répète que cette commission se rapportait à des avances faits par l'*Union* pour l'achat de bois.

Jean Pays comparait aussi à titre de témoin. Il confirme le dire de Schaffter; il se met ainsi en opposition complète avec les affirmations de Curchod qui voudrait faire croire qu'une partie des 11,000 fr. lui auraient été accordés à titre de gratification pour les démarches faites par lui pour consolider la position de la fabrique de bois de fusil.

Les dispositions de Schaffter et de Jean Pays sont encore confirmées par les déclarations de *Kindlimann*.

La liste des témoins est épisodée, M. le Président Dumur donne lecture des questions qui seront posées au Jury, puis l'audience est suspendue à 6 1/2 heures.

Audience du samedi 9 août.

Les plaidoyers.

M. l'avocat Koch représente les actionnaires démissionnaires de l'*Union*. Il montre que Curchod a dilapidé les fonds de l'établissement dans de folles spéculations; les intérêts des sociétaires ont été gravement compromis de cette manière. Il est possible que les Conseils ait manqué de vigilance, mais la culpabilité de Curchod n'en est pas diminuée. En terminant, M. Koch déclare que le jury serait lui-même coupable s'il considérait comme innocent un homme qui a si étrangement abusé de la confiance que l'on avait mise en lui.

M. Ruffy, avocat de l'*Union*, démontre que la position, avantageuse jusqu'en 1874, devient dès lors toujours plus mauvaise d'année en année. Ce fait provient incontestablement de la trop grande liberté laissée au directeur, de l'omnipotence dont celui-ci avait su s'emparer. Curchod a violé les statuts à plusieurs reprises; il a contrevenu en particulier à l'article 30 qui posait certaines bornes à sa compétence. Curchod a spéculé avec les fonds de l'*Union*; il a tiré des commissions pour des avances faites par l'établissement confié à sa garde, — tout autant d'actions condamnables.

En fait de spéculations de Bourse, il faut bien se garder de confondre les acheteurs sérieux, restant toujours dans les limites fixées par leur fortune, et les agioteurs éhontés qui jouent sans freins ni trêve sur des sommes qui dépassent considérablement le chiffre de leur crédit. En ce qui concerne les faits relatifs au présent procès, on voit Curchod et Bolomey se livrer ensemble, et avec l'argent de l'*Union*, à des spéculations sur des valeurs fantastiques, bouclant en définitive par un déficit de plus de 412,000 francs, déficit qu'ils ont eu soin de mettre à la charge de l'établissement qui leur avait fourni les fonds. Au moment où les opérations ont commencé, Bolomey était notamment insolvable, et pourtant Curchod s'est associé à lui et tous deux sont arrivés à spéculer sur des valeurs représentant plus de 32 millions !

Bolomey a tiré de l'*Union* plus de 40,000 francs, qui devaient soi-disant représenter le bénéfice de ses opérations de Bourse. En revanche, il refuse aujourd'hui de payer les 350,000 fr. qu'il doit à l'*Union* en excipient de la dette de jeu. En définitive, les spéculations de Curchod et Bolomey ont provoqué une perte nette de 475,000 fr., soit plus de la moitié du capital versé. Si l'on ajoute à cette somme déjà considérable les pertes subies du fait de la maison Schaffter, par la faute de Curchod, on arrive au total de 1,065,165 fr. Il s'en est peu fallu que ce déficit n'aménât la faillite de l'*Union* et par suite la ruine d'un millier de familles. Curchod a été arrêté, cela a été un bonheur pour lui, car l'animation contre lui était telle qu'il n'aurait pu sans risque se hasarder dans les rues de Lausanne.

M. Ruffy laisse au Ministère public le soin de conclure contre les deux accusés.

M. Favey, procureur de la République, croit que l'on pourrait critiquer aujourd'hui les bases mêmes sur lesquelles l'*Union du Crédit* a été fondée. Cet établissement a rendu, il est vrai, d'éminents services au pays, mais actuellement il est permis de le discuter. Un des principaux éléments de l'association était la confiance mutuelle; or, si cette confiance n'existe plus, l'établissement n'est plus viable. Un second élément de prospérité consistait dans l'observation stricte des statuts. Les débats actuels ont démontré que cette observation s'est bientôt relâchée. On n'a pas tardé à abandonner la marche normale de l'*Union* pour s'intéresser à des entreprises ruineuses et pour se livrer à des

spéculations purement aléatoires et ne portant que sur des différences. A ce sujet, M. Favey fait, avec la compétence que chacun lui reconnaît, la théorie des jeux de Bourse. Dans ces opérations, tout dépend, dans l'opinion commune, de la solvabilité du joueur; il sera possible à un Rothschild de spéculer sur 32 millions, un Bolomey ne le pourra pas.

Mais, au point de vue de la loi, il convient de considérer encore l'intention du joueur et de savoir s'il était réellement disposé à acheter les titres à l'échéance. Tous les jeux de Bourse proprement dits portent non point sur des valeurs sérieuses, dont les fluctuations sont peu importantes, mais sur des titres soumis à de nombreuses éventualités et présentant un caractère aléatoire bien déterminé.

Est-il permis de jouer ? C'est là une question de morale particulière qu'il serait bien difficile de résoudre. Mais il est dans tous les cas des personnes que la nature même de leurs fonctions doit éloigner des spéculations hasardeuses ; ce sont les fonctionnaires publics, les magistrats et surtout les hommes qui, comme Curchod, ont la direction d'établissement financiers dans lesquels les intérêts de milliers de gens sont engagés. Curchod est allé encore plus loin ; il ne s'est pas borné à spéculer avec son propre argent, mais il a encore employé dans ce but les fonds de l'*Union*.

Lorsque MM. Bory - Hollard, Samson Boiceau, Tissot, Louis Ruchonnet se constituaient en Comité provisoire de l'*Union du Crédit*, on peut affirmer que ces hommes n'avaient nullement l'idée de fonder un établissement destiné à favoriser les spéculations de Bourse. C'est pourtant dans cette voie que Curchod a dirigé l'association, sans l'assentiment des Conseils, il est vrai, et en se gardant bien de les consulter. Il a pris peu à peu toute la puissance d'un dictateur et il a administré à son gré et suivant sa fantaisie l'établissement créé pourtant sur la base de la mutualité.

L'audience est suspendue à 12 1/4 heures.

Le concert populaire sera donné demain dimanche à Montbenon, à 10 3/4 heures du matin. L'*Union Instrumentale* donnera ce concert en grande tenue et inaugura sa nouvelle coiffure, soit képi. L'ancienne coiffure a dû être changée vu que le casque était trop lourd et sans ventilateurs.

Les deux personnes dont l'embarcation a été brisée jeudi soir par le *Simplon* ont été sauvées par M. Arnaud, marchand de papiers peints, rue Chauvau. M. Arnaud se trouvait en petit bateau dans le voisinage du lieu de l'accident ; il s'est porté immédiatement au secours des victimes, non sans péril pour lui-même, car sa péniche a failli être atteinte à son tour par le vapeur qui battait en arrière.

Rieben, la victime de l'accident de chemin arrivé dernièrement aux environs de la station de Renens, se rétablit lentement. On a dû cependant procéder à l'amputation des deux jambes ; le patient a très bien supporté cette terrible opération. Les lésions qu'il avait à la tête ont été recourees, les côtes enfoncées ont été remises en état, et tout fait espérer que le pauvre estropié sera conservé à la vie.

La voiture municipale pour le transport des personnes atteintes de maladies contagieuses a fonctionné jeudi matin pour la première fois. Elle a servi à conduire à l'Hôpital cantonal un individu venant de Vullierens qui était atteint du typhus. Le malade avait été amené dans un wagon spécial ; à Lausanne, on l'a installé dans un des pavillons d'isolement, qui se trouvent au Calvaire.

En voyant passer la voiture municipale, plusieurs personnes se sont figuré qu'elle renfermait un cholérique. Ces personnes peuvent donc se rassurer.

On nous écrit :

« Au sujet de l'incendie de Rosemont, nous ne saurions que remercier M. Guinand, architecte, de sa générosité, car c'est lui le premier qui nous a distribué du vin et du bon. »

La commission d'expertise a évalué comme suit les dommages causés par l'incendie de Rosemont :

Bâtiments, 34,020 fr.; mobilier de Mme

Hay, 8000 fr.; mobilier du fermier Girardet, 1130 fr. (Ce dernier avait donc ainsi une police d'assurance.) Total, 43,150 fr.

Tir cantonal.

Nous rappelons aux membres des différentes sociétés de tir de Lausanne et des environs que le départ pour le tir cantonal de Payerne aura lieu dimanche matin, par le train de 8 h. 13. Réunion à 7 heures précises sur la place de la Riponne.

Nous apprenons à la dernière heure que des trains supplémentaires auront lieu de Payerne à Lausanne, à Yverdon et à Fribourg, le jeudi 14 août, avec départ de Payerne à 9 h. 40 pour Lausanne, à 9 h. 50 pour Yverdon, et à 9 h. 45 pour Fribourg.

Les billets de sociétés et d'écoles seront délivrés comme d'habitude et les billets aller et retour pour Payerne seront valables du 10 au 17 août inclusivement.

FAITS DIVERS

On mande Karthaus, en Bohême, qu'un jeune homme qui purge en ce moment dans la maison de détention de cette ville, une condamnation à cinq ans de prison pour vol, a confectionné une montre en paille, de 5 centimètres de diamètre et d'une épaisseur de 2 centimètres. Ce petit chef-d'œuvre dénote une habileté extraordinaire de la part de son auteur, qui n'avait aucun outil à sa disposition. Cette miniature n'est composée que de quelques brins de paille et de fil, de deux aiguilles, d'une épingle et d'un petit morceau de papier figurant le cadran ; elle marche six heures durant sans s'arrêter, et, avec quelques perfectionnements, elle pourra marcher douze heures sans avoir besoin d'être remontée.

Larmes inutiles. — La jeune épouse d'un professeur cherche, dans une petite querelle domestique, à émouvoir son mari en versant quelques larmes.

Ma chère amie, lui dit son mari, cesse de pleurer. Les larmes ne peuvent servir à rien ; je les ai analysées chimiquement. Elles se composent d'une minime quantité de matières solides impropre à tout usage et le reste n'est que de l'eau sale.

Un journal allemand publie le bilan de la grande fête de chant qui vient d'avoir lieu à Ulm :

Dix mille marks de déficit. Par suite de la chaleur, deux hommes morts d'insolation. Un enfant écrasé. Cinq voleurs emprisonnés et vingt autres qui ont échappé. Six à huit mille couronnes et guirlandes fanées. Trois mille petits sapins coupés inutilement au moment de leur développement. Soixante-cinq mille litres de bière ayant occasionné trois mille enroulements et maux de ventre. Soixante mille cigares partis en fumée. Trois mille bourses plates.

Hurrah ! Vivent les fêtes !

Un jardin public à Paris possède un gardien sourd comme un panier.

Une jeune fille lui demanda des renseignements.

De quel pays êtes-vous ?

D'Alsace !

Mais voyant qu'il n'entend absolument rien, la jeune fille écrit sa réponse.

Je m'en doutais bien, lui dit le sourd après avoir lu, car vous avez un petit accent !

Dernières nouvelles.

Le choléra a éclaté sur divers points du département de l'Hérault, notamment à Cette, à Gigeane, à Courmontreal. A Montpellier, une femme venant de Gigeane, est morte, frappée par le fléau. Deux malades sont en traitement ; leur état est très grave.

Dimanche 10 août.
Sociétés de tir. — 7 h. Réunion sur la Riponne ; départ pour Payerne.

Montbenon. — 10 1/2 h. Concert populaire. Casino-Théâtre. — 8 h. Concert par la Société de l'Orchestre.

Lundi 11 août.

Temple de St-François. — 4 h. Concert d'orgue.

*Sommaire du N° de Juillet
de la Bibliothèque populaire de la Suisse romande.*

1. La Fille de l'Agent (fin), nouvelle, par Haldor Constantin. — 2. Coup-d'œil sur l'histoire littéraire du canton de Vaud (suite), J. Cart, pasteur. — 3. Histoire : L'Impératrice Eugénie et la guerre franco-allemande, par E. Mottaz. — 4. Kieff, par Emma Katinka. — 5. Le Crieur de nuit, nouvelle, trad. par E. Mathey. — 6. Biographie : La jeunesse de l'amiral Ruyter, par X. — 7. Lettre d'Algérie. Jules Verne en Algérie, par L. R. — 8. Chronique neuchâteloise, par C. du Moustier. —

9. Poésie : I. Le Mont de Baulme, par A. Clément-Rochat. — II. Ne dis pas, par Marie Poncy. — III. Violettes, par Ad. Ribaux. — IV. Les pensées, par C. du Moustier. — Causerie littéraire, par Ad. Ribaux.

Chaque mois un volume de 225 à 250 pages.

ABONNEMENT : Suisse, 12 fr. Union post., 15 fr.

L'abonnement est annuel et part du 1^{er} janvier.

Bureaux d'administration : Imp. JAUNIN frères, rue du Pont 21, Lausanne.

ETAT-CIVIL de LAUSANNE

Naissances inscrites dans la semaine.

Hermann-Robert Zbinden, du Guggisberg (Berne), né le 28 juillet.

Louis-Jean-Baptiste Ferrari, de Suno (Italie), né le 27 juillet.

Berthe Gasser, de Belp (Berne), née le 26 juillet.

Jean-André Loosli, d'Eriswyl (Berne), né le 27 juillet.

Hedwig-Elise Lauber, de Buchenrain (Lucerne), née le 30 juillet.

Augusta-Rosa-Constance Rosenbusch, de Lutry, née le 30 juillet.

Jeanne-Marthe-Fanny Compound, de Giez, née le 31 juillet.

Ernest Duvoisin, de Bonvillars, né le 31 juillet.

Henri-Alfred Widmann, d'Aneth (Berne), né le 28 juillet.

Antoinette-Marie Mossier, de Chatel-St-Denis (Fribourg), née le 30 juillet.

Bourse de Lausanne du 9 août 1884.

On a payé : Actions Banque cantonale vaudoise 646 ; Obligations 4 1/2 % Nord-Est 511.50 ; 4 % vaudois 100.30.

Banque cantonale vaudoise : Escompte du papier commercial bancaire 3 n° 0

	8 août	9 août
Actions Suisse-Occidentale	86 25	-- --
* privilégiées	2:8 75	256 25
* Nord-Est	— —	— —
* Central	— —	— —
* Union-Suisse	— —	275 —
* Société Suisse	— —	— —
* Banque des chem. de fer	— —	7500 —
* Crédit lyonnais	— —	792 50
* Banque de Paris	— —	551 25
Obligations Suisse-Occidentale	438 —	— —
* Lombardes anciennes	— —	301 25
5 % Italien(1 ^{er} janvier)	— —	95 25

Station de Lausanne (Asile des Aveugles.)

Baromètre (réduit à zéro.)

Heures d'observation : 7 heures du matin, 1 heure et 3 heures du soir.

